

BiblioPôle
Rapport annuel
2006-2007

29 janvier 2008

Table des matières

1.	Sommaire exécutif.....	1
2.	Historique	1
3.	Projet d'emprunt direct.....	2
3.1	Le concept	2
3.2	La réalisation	2
3.3	Diffusion du projet	3
3.4	Évaluation du service	3
3.5	Conclusion et recommandations.....	7
4.	Projets 2008-09.....	7
	ANNEXE 1	8
	ANNEXE 2	10
	ANNEXE 3	11
	ANNEXE 4	16

Dans ce rapport, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

1. Sommaire exécutif

Le service d'emprunt direct pour les clientèles des bibliothèques du Pôle universitaire de Sherbrooke a été lancé le 16 juin 2006. Le BiblioPôle Sherbrooke offre ainsi à 78 000 usagers l'accès à 1,5 million de documents de toute nature. La première année du service a fait l'objet d'un projet pilote. Du mois de juin 2006 à la fin mai 2007, 1585 prêts ont été effectués à 182 personnes. Nous avons démontré l'intérêt d'un tel accès pour la population de Sherbrooke et les clientèles des bibliothèques partenaires. Nous n'avons pas relevé d'impact négatif sur les bibliothèques et leur personnel en termes de fréquentation ou de charge de travail.

Il est recommandé de poursuivre le service selon les mêmes modalités pour une période indéterminée. Nous recommandons également d'accentuer la publicité et d'activer la recherche simultanée dans les catalogues afin d'augmenter la visibilité et l'utilisation du service.

2. Historique

Outil de concertation et de rayonnement au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Pôle universitaire de Sherbrooke regroupe l'Université de Sherbrooke, le Séminaire de Sherbrooke, le Cégep de Sherbrooke, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), le CSSS – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que deux institutions anglophones, soit l'Université Bishop's et le Cégep Champlain-Lennoxville. La Ville de Sherbrooke s'associe à plusieurs projets du Pôle universitaire en tant que partenaire.

Un *Comité sur les ressources documentaires du Pôle universitaire de Sherbrooke* (BiblioPôle depuis juin 2006) a été constitué en 2003. Présidé par madame Sylvie Belzile, directrice du Service des bibliothèques de l'Université de Sherbrooke, le comité réunit les bibliothèques des neuf institutions membres du Pôle ainsi que la bibliothèque municipale Éva-Senécal.

Les membres du BiblioPôle, qui a pour but d'élargir l'accès à la documentation pour les diverses clientèles des bibliothèques partenaires, se réunissent environ quatre fois par année. Leur objectif principal est d'explorer et, éventuellement, de mettre sur pied des projets collectifs afin d'offrir des collections plus riches et plus variées à l'ensemble des clientèles.

En mars 2004, le BiblioPôle a mis en place un projet pilote afin de favoriser le prêt entre bibliothèques (PEB). Seul le Centre d'information de la Bibliothèque canadienne de l'agriculture-Lennoxville a dû se désister du projet, car des ententes de PEB déjà établies au niveau national ont eu priorité sur une éventuelle entente régionale.

Selon certaines modalités, la priorité de service du PEB a été accordée aux partenaires de l'entente. Il a été convenu que la livraison de documents s'effectuerait par Postes Canada au tarif des bibliothèques, par le transport déjà en place entre certaines institutions, par courriel, télécopieur ou autres, selon le type de document et le choix de chaque institution.

Chacune des institutions a accepté le principe de la gratuité du service. Une seule exception, l'entente de tarification en vigueur entre les bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), concernant les prêts entre l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop's, a été maintenue.

Chaque partenaire a assumé les coûts reliés à son service de PEB et il a été convenu que la bibliothèque emprunteuse assumerait la responsabilité dans le cas où il y aurait des livres perdus ou

endommagés. Des mécanismes ont été élaborés pour standardiser les demandes de prêts et pour maintenir un suivi des activités.

À la fin de la première année du projet de PEB, 1 629 prêts avaient été effectués entre les institutions membres. Unanimement, la décision a été prise de convertir le projet pilote en service permanent et de procéder à un deuxième projet de collaboration, celui d'offrir aux clients un service complémentaire à celui du PEB, soit l'emprunt direct des documents dans les diverses collections.

3. Projet d'emprunt direct

3.1 Le concept

Complémentaire au service de prêt entre bibliothèques, le service d'emprunts sur place répond aux besoins diversifiés des 28 000 abonnés de la bibliothèque municipale, ainsi que des 40 000 étudiants et 11 000 employés des institutions partenaires. En ayant accès à une plus grande variété de documents, les usagers peuvent élargir leurs sources documentaires et trouver de meilleures réponses à leurs besoins informationnels. L'emprunt direct permet d'avoir accès sur place à plus de 1,5 million de documents.

3.2 La réalisation

Au départ, les membres ont effectué certaines recherches et ont retenu le modèle de la *Bibliothèque géni@le*, une initiative de la bibliothèque publique d'Ottawa, de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa. Par le biais de ce projet, les institutions partenaires offrent, entre autres, un catalogue unique ainsi que l'accès direct aux prêts.

Bien qu'intéressés par un tel projet, les membres ont émis certaines réserves. Chaque responsable de bibliothèque, ayant la préoccupation première d'assurer le meilleur service à sa propre clientèle, devait mesurer l'impact probable d'un éventuel élargissement des services. Tenant compte des préoccupations de chacun et afin de favoriser le succès du projet, les membres du comité ont décidé de progresser prudemment. Ils ont établi certaines règles de base, notamment de mettre en place le système le plus simple pour l'utilisateur, de respecter, en autant que possible, les règles internes de chaque institution et de préparer l'entente sous forme de projet pilote. Les modalités de l'entente seraient évaluées régulièrement et révisées au besoin. En tout temps, avec préavis, chaque institution pourrait se désister de l'entente. Un mémoire d'avant-projet a été préparé le 15 décembre 2005 indiquant les modalités de fonctionnement, l'évaluation du projet, la faisabilité et l'analyse des risques. On y proposait également un budget de démarrage.

Il a été convenu qu'avec une lettre d'autorisation émise par la bibliothèque de son institution, un requérant pouvait se présenter dans les autres bibliothèques et obtenir gratuitement un abonnement, renouvelable au besoin, et valable pour une période de six mois. Les règles internes de chaque institution, quant au type de documents, aux amendes, à la période de prêt, au renouvellement et autres, seraient maintenues, bien que le nombre d'emprunts ait été limité à quatre documents à la fois.

Le principe de l'accès gratuit étant à la base des discussions préliminaires, parallèlement à cette démarche, le dossier de la gratuité de l'abonnement à la bibliothèque municipale, condition sine qua non du partenariat, évoluait auprès des élus. L'instauration de la gratuité, en

janvier 2006, a permis à la bibliothèque municipale Éva-Senécal de se joindre au projet d'accès direct aux collections, qui a été lancé en juin 2006.

3.3 Diffusion du projet

Le lancement de l'entente de libre accès aux prêts entre les bibliothèques du Pôle universitaire de Sherbrooke et la bibliothèque municipale a eu lieu le 16 juin 2006. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs invités de marque dont les recteurs de l'Université de Sherbrooke et de Bishop's University et M. Jean Perreault, maire de la ville de Sherbrooke. Une conférence de presse et des entrevues pour les médias ont suivi. L'évènement a eu une bonne couverture médiatique dont un article dans la Tribune du 17 juin 2006 p. 3 « Six fois plus de documents disponibles », une photographie dans la Nouvelle du 21 juin 2006 et la nouvelle a été rapportée à la radio. Sylvie Belzile et Linda Travis ont participé à une entrevue radiophonique pour une émission locale de Radio-Canada.

Afin de publiciser le nouveau service, un dépliant et une affiche ont été conçus par un graphiste. Les dépliants et les affiches ont été distribués dans chaque établissement pour diffusion auprès de la clientèle. De plus, un site Web sur les partenaires et les différents services du BiblioPôle a été développé sous le site général du Pôle universitaire de Sherbrooke. <http://pole.usherbrooke.ca/fr/biblio/>

Un article de Linda Travis, « À Sherbrooke, la documentation circule », qui résume les activités du comité sur les ressources documentaires du Pôle et plus particulièrement du projet pilote d'emprunt direct, a été publié sous le thème <innovation en bibliothèques publiques> dans *Argus : la revue québécoise des professionnels de l'information documentaire*, vol 36 n° 1, été 2007.

3.4 Évaluation du service

Le bilan à ce jour est très positif. Un esprit de collaboration s'est développé entre les membres lors des rencontres régulières du comité. Les intérêts communs plutôt que les différences ont été accentués et un partage des meilleures pratiques, d'expertise et de connaissances est issu de ces rencontres au profit de chacune des institutions.

Les membres du personnel des différentes bibliothèques partenaires ont pu assumer les responsabilités reliées au projet d'emprunt direct à même leurs tâches quotidiennes. Ils ont constaté qu'une partie de la clientèle du prêt entre bibliothèques (PEB) a des besoins continus de documentation. L'option de se rendre sur place et d'effectuer ses propres emprunts répond donc à un besoin réel de cette clientèle. En effet, au niveau du BiblioPôle, une baisse a été constatée en ce qui concerne le PEB depuis l'instauration de l'accès direct. Du 16 juin 2006 au 31 mai 2007, 1 348 documents avaient été prêtés par le service de PEB comparativement à 1 629 documents en 2005.

La première année du projet porte à croire que ce service pourra aider la bibliothèque municipale à mieux répondre aux demandes informationnelles complexes, non seulement des étudiants et des professionnels sur son territoire, mais aussi du nombre croissant de personnes hautement scolarisées qui prennent leur retraite et qui ont le loisir d'explorer de nouvelles sources de documentation. Pour les bibliothèques universitaires et spécialisées, ce service

ouvre la porte à une plus grande variété de documents et également permet de donner accès gratuitement à la Bibliothèque municipale pour les étudiants, chercheurs et membres du personnel.

Le tableau ci-dessous résume le niveau d'activité des prêts pour chaque institution. Globalement, on constate que les prêts se concentrent à peu près également dans trois grandes institutions soit : les Universités Bishop's et de Sherbrooke ainsi que la Bibliothèque Éva-Sénécal. Le volume total d'activité n'est pas très élevé; à titre de comparaison, le volume des prêts durant la même période dans l'ensemble des bibliothèques de l'Université de Sherbrooke était de 114 000 et à la Bibliothèque Éva-Sénécal de 653 000.

On peut en conclure que ce service répond aux besoins d'une clientèle particulière dans la grande région de Sherbrooke. Un nombre restreint (182) de personnes s'est inscrit au cours de l'année. Chaque personne a emprunté 9 documents en moyenne. Alors que le service entreprend sa deuxième année d'existence, il faudra continuer à le promouvoir de façon active afin d'augmenter sa visibilité. Plus de personnes pourront ainsi en profiter.

Tableau I : Statistiques de prêts directs pour chaque institution : du 16 juin 2006 au 31 mai 2007

Institution prêteuse	AE		Bishop's		Cégep Sherbrooke		CHUS Hôtel-Dieu		CSSS-IUGS	
	Prêts	EAI	Prêts	EAI	Prêts	EAI	Prêts	EAI	Prêts	EAI
Bishop's	3				445	45	0	0	0	1
Cégep de Sherbrooke	97	nd	nd				Nd	nd	nd	nd
CHUS Hôtel-Dieu	10	0	0	4	2				0	0
CSSS-IUGS	1	0	0	1	1	0	0			
Éva-Sénécal	75	nd	1	nd	12	Nd	0	nd	1	
Séminaire	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
U. de Sherbrooke: BSH	nd	nd	0	nd	21	Nd	0	nd	0	
U. de Sherbrooke : Sciences	nd	nd	nd	nd	nd	Nd	nd	nd	Nd	
U. de Sherbrooke: Droit	nd	nd	nd	nd	nd	Nd	nd	nd	Nd	
U. de Sherbrooke: Sc. de la santé	nd	nd	nd	nd	nd	Nd	nd	nd	Nd	

Institution prêteuse	Éva-Sénécal		Séminaire		U. Sherb. BSH		U. Sherb. Sciences		
	Prêts	EAI	Prêts	EAI	Prêts	EAI	Prêts	EAI	
Bishop's		3	1		2	1	0	0	37
Cégep de Sherbrooke		nd	nd	nd	nd	nd	nd	Nd	nd
CHUS Hôtel-Dieu		0	0	0	0	0	0	0	0
CSSS-IUGS		0	0	0	0	0	0	0	0
Éva-Sénécal				0	0	0	0	Nd	22
Séminaire		5	1			0	0	1	1
U. de Sherbrooke: BSH		nd	33	nd	1			Nd	nd
U. de Sherbrooke: Sciences		nd	nd	nd	nd	nd			
U. de Sherbrooke: Droit		nd	nd	nd	nd	nd		Nd	nd
U. de Sherbrooke: Sc. de la santé		nd	nd	nd	nd	nd		Nd	nd

Institution prêteuse	U. Sherb. Droit et Sc. de la santé		TOTAL	TOTAL
	Prêts	EAI	Prêts	EAI
Bishop's	9	nd	458	86
Cégep de Sherbrooke	nd	nd	0	0
CHUS Hôtel-Dieu	0	0	4	2
CSSS-IUGS	0	0	1	1
Éva-Senécal	0	0	521	36
Séminaire	0	0	6	2
Université de Sherbrooke: BSH	nd	nd	595	55
Université de Sherbrooke: Sciences	0	0	0	0
Université de Sherbrooke: Droit	0	0	0	0
Université de Sherbrooke: Sc. de la santé			0	0
			1585	182

EAI : Nombre d'emprunteurs d'autres institutions

AE : Nombre de formulaires d'autorisation émis

3.5 Conclusion et recommandations

Lors de l'analyse préliminaire du projet effectuée en décembre 2005, nous avons défini quelques risques potentiels. Après un an d'expérience, il s'avère que le niveau de risque est acceptable et a été bien évalué.

Le niveau de demande pour le service est resté à l'intérieur du raisonnable et le personnel des bibliothèques a su intégrer cette activité à l'intérieur de ses tâches régulières sans difficulté. La gratuité des abonnements instaurée à la bibliothèque municipale lui a permis de se joindre au projet dès le lancement. La gestion des pertes de documents et des amendes se fait entre les établissements et on ne signale pas de problème particulier.

Après une année et demie de service et à la lumière des statistiques d'utilisation et de l'impact sur les bibliothèques, le BiblioPôle recommande de poursuivre le service d'emprunt direct sans modification pour une période indéterminée. Tel que spécifié dans l'entente de collaboration signée en mars 2006, toute institution est libre de se retirer de l'entente avec un préavis de trois mois aux autres partenaires.

4. Projets 2008-09

L'utilisation du service demeure faible et nous sommes convaincus que plus de personnes pourraient en profiter, d'une part, si elles le connaissaient mieux et d'autre part, si le repérage des documents dans les différents catalogues était plus facile. Deux mesures devront être prises à cet égard :

- Intensifier la publicité dans chaque établissement et;
- Développer l'outil de recherche simultané dans tous les catalogues des partenaires.

Nous poursuivrons la promotion des services de PEB et surtout d'accès direct en imprimant d'autres brochures et des affiches. Le site Web du BiblioPôle sera mis à jour, en particulier avec des informations sur la localisation des bibliothèques partenaires et les moyens de transport pour s'y rendre.

Au cours de l'année 2008-2009, nous continuerons l'exploration et la discussion sur la norme Z39.50 pour la recherche simultanée dans les catalogues. Cette dernière mesure est plus difficile à réaliser puisqu'il existe des contraintes techniques et financières que chaque établissement aura à résoudre à l'interne. Nous procéderons graduellement : au fur et à mesure que les partenaires sont prêts, les catalogues répondant aux normes techniques seront mis en lien avec la norme Z39.50.

Une présentation par des responsables de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) sera l'occasion de mieux connaître le logiciel de PEB de BAnQ et ses possibilités de recherche simultanée.

Enfin, un sondage auprès des utilisatrices et utilisateurs actuels du service pourra en dire plus sur la clientèle, la fréquence et les raisons d'utilisation, ainsi que sa satisfaction face aux modalités du service.

ANNEXE 1

Liste des membres du BiblioPôle

Sylvia Teasdale
Université Bishop's
John Bassett Memorial Library
Sherbrooke (QC) J1M 0C8
Téléphone : 819-822-9600 p 2606
Télécopieur : 819-822-9644
steasdal@ubishops.ca

Josée Toulouse (depuis janvier 2008)
Centre d'information de la BCA- Lennoxville
Agriculture et Agroalimentaire Canada
C.P. 90,
2000 route 108 est
Lennoxville (QC) J1M 1Z3
Téléphone : 819-565-9171
Télécopieur : 819-564-5507
Toulousej@agr.qc.ca

Gilberte Poirier
Bibliothèque
CHUS - Hôtel-Dieu
580, Rue Bowen Sud
Sherbrooke (QC) J1G 2E8
Téléphone: 819-346-1110 p.21126
Télécopieur: 819-822-6745
g.poirier@abacom.com

Sylvie Belzile
Service des bibliothèques
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (QC) J1K 2R1
Téléphone: 819-821-8000 p. 63556
Télécopieur: 819-821-7096
sylvie.belzile@usherbrooke.ca

Francis Lacasse
CSSS-IUGS
Bibliothèque sur le vieillissement
1036, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (QC) J1H 4C4
Téléphone : 819-821-1170 p. 45518
Télécopieur : 819-780-8983
flacasse.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Luce St-Cyr
CSSS-IUGS
Bibliothèque de santé et de services sociaux de première ligne
500 rue Murray, bureau 100
Sherbrooke (QC) J1G 2K6
Téléphone: 819-562-9121, p. 47105
Télécopieur: 819-780-1303
lstcyr.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Ghislaine Pinard
Carrefour de l'information
Bibliothèque
Séminaire de Sherbrooke
195 rue Marquette
Sherbrooke (QC) J1H 1L6
Téléphone : 819-563-2050 p. 245 Télécopieur : 819-562-8261
gpinard@seminaire-sherbrooke.qc.ca

Francine Pelletier
Centre des médias
Cégep de Sherbrooke
475 rue du Cégep
Sherbrooke (QC) J1E 4K1
Téléphone: 819-564-6350 p. 233
Télécopieur: 819-564-4025
francine.pelletier@cegepsherbrooke.qc.ca

Linda Travis
Bibliothèque municipale Éva-Senécal
450, rue Marquette
Sherbrooke (QC)
J1H 1M4
Téléphone : 819-821-5861
Télécopieur : 819-822-6110
Linda.travis@ville.sherbrooke.qc.ca
bibliotheque@ville.sherbrooke.qc.ca

ANNEXE 2

Dates et lieux de réunion en 2006-2007

18^e réunion : 9 février 2006, CSSS-IUGS

19^e réunion : 30 mars 2006, Bibliothèque Éva-Sénécal

20^e réunion : 15 juin 2006, Séminaire de Sherbrooke

Rencontre spéciale : 16 juin 2006, Université de Sherbrooke, lancement du BiblioPôle

21^e réunion : 26 octobre 2006, Cégep de Sherbrooke

22^e réunion : 12 décembre 2006, Bibliothèque Éva-Sénécal

23^e réunion : 13 février 2007, Séminaire de Sherbrooke

24^e réunion : 30 octobre 2007, University Bishop's

ANNEXE 3

ENTENTE DE COLLABORATION
EMPRUNTS DIRECTS POUR LES CLIENTÈLES DES BIBLIOTHÈQUES

COMITÉ SUR LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
PÔLE UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

27 MARS 2006

1. Introduction

La présente entente de collaboration découle des travaux du *Comité sur les ressources documentaires du Pôle universitaire de Sherbrooke* (ci-après : « Le Comité »). Les institutions suivantes sont parties intégrantes de l'entente :

- L'Université de Sherbrooke
- L'Université Bishop's
- Le Cégep de Sherbrooke
- Le Séminaire de Sherbrooke
- La Ville de Sherbrooke
- Le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- Le Centre de santé et des services sociaux- Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

2. Objet

La présente entente se situe dans le cadre de plusieurs projets du *Comité* qui visent à étendre auprès de la clientèle respective des institutions membres, l'accès aux ressources documentaires de l'ensemble de leurs bibliothèques. Une première entente signée en 2004 concernait un service gratuit de prêt entre bibliothèques.

L'objectif principal de cette deuxième entente est d'élargir les moyens d'accès à la documentation pour la clientèle en lui offrant une autre option que le PEB, soit de se rendre directement dans les bibliothèques partenaires pour emprunter gratuitement des documents. Ensemble, les bibliothèques partenaires du Pôle totalisent près de 1,5 million de documents de tout format.

3. Approbation

L'entente doit être approuvée par une personne dûment mandatée dans chacune des institutions.

4. Clientèle cible

Dans le cadre de fonctions professionnelles ou de recherche, l'ensemble de la clientèle active des bibliothèques participantes bénéficie des privilèges d'emprunt dans les bibliothèques des institutions signataires de l'entente. Les informations concernant le dossier d'emprunt d'un usager ou d'une usagère peuvent être communiquées par les institutions membres.

L'utilisateur ou l'utilisatrice doit se présenter à la bibliothèque de son institution d'attache pour obtenir une autorisation d'emprunt. En se basant sur les politiques internes de chaque institution, la personne responsable de la bibliothèque ou son représentant ou sa représentante signera le formulaire d'autorisation (voir annexe 2). L'utilisateur ou l'utilisatrice présente le formulaire au comptoir de prêt de l'institution prêteuse afin d'obtenir une carte

de bibliothèque. La bibliothèque d'attache se réserve le droit de ne pas émettre le formulaire, par exemple dans le cas de frais en suspens dans le dossier de prêts.

5. Modalités de fonctionnement

La durée du privilège d'emprunt est de six mois renouvelable. L'utilisateur ou l'utilisatrice peut emprunter jusqu'à 4 documents à la fois. Les règles internes de la bibliothèque s'appliquent quant au type de documents prêtés, à la période du prêt et au renouvellement. Par exemple, les documents suivants sont exclus dans plusieurs établissements : vidéo-cassettes, disques, partitions, cartes et photos.

Les documents empruntés doivent être retournés par l'utilisateur ou l'utilisatrice à la bibliothèque prêteuse.

6. Tarification

L'emprunt de documents est entièrement gratuit pour les usagers et utilisatrices autorisés des différents établissements membres du Pôle. Les règlements appliqués sont ceux de la bibliothèque prêteuse, soit ceux concernant les frais de retard, les frais reliés à la perte, au vol ou au bris des documents. L'utilisateur ou l'utilisatrice est responsable de retourner les documents et de payer les frais de retard ou autres s'il y a lieu. Lorsque la bibliothèque prêteuse est incapable de récupérer les documents ou les frais directement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice, c'est la bibliothèque d'attache qui assume ces frais et se charge de les refacturer, comme c'est le cas présentement pour le service de prêt entre bibliothèques.

7. Statistiques

Afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence du service, les bibliothèques tiendront des statistiques sur différents aspects du service et évalueront les impacts de l'entente sur les clientèles, les collections et la charge de travail du personnel.

8. Application et modification

Les gestionnaires responsables des services documentaires de chacune des institutions signataires de la présente entente doivent s'assurer de la mise en place des modalités de l'entente.

Les membres du *Comité* sont chargés d'assurer l'application quotidienne et de voir au bon fonctionnement du service dans le cadre de cette entente et de participer à son évaluation et à son amélioration au besoin.

La première année d'entrée en vigueur de l'entente sera considérée comme un projet pilote. Si les résultats sont satisfaisants pour la majorité des institutions partenaires, l'entente sera reconduite, avec des modifications s'il y a lieu, pour une période indéterminée.

Si une des institutions décide de se retirer de l'entente, elle devra envoyer un préavis de trois mois aux autres partenaires.

Le retrait d'un des partenaires ne met pas fin à l'entente.

En foi de quoi, les parties ont signé :

Pour l'Université de Sherbrooke

Sylvie Belzile
Directrice, Service des Bibliothèques

Date

Pour Bishop's University et Collège Champlain

Sylvia Teasdale
University Librarian

Date

Pour le Cégep de Sherbrooke

Jocelyne Lacasse
Directrice du Centre des médias

Date

Pour le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Gilberte Poirier
Responsable de la bibliothèque

Date

Pour le Centre de santé et des services sociaux- Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Denis Lalumière
Directeur général

Date

Pour le Séminaire de Sherbrooke

Ghislaine Pinard
Responsable de la bibliothèque

Date

Pour la Ville de Sherbrooke

Jean Perrault
Maire

Isabelle Sauvé
Greffière

Date

ANNEXE 4



Autorisation pour demande d'emprunt dans les bibliothèques partenaires du *Pôle universitaire de Sherbrooke*

Identification	
Nom:	
Adresse:	
Ville:	Code postal:
Numéro de téléphone:	
Courriel:	

Provenance de : Université de Sherbrooke Université Bishop's
Cégep de Sherbrooke Séminaire de Sherbrooke
Bibliothèque Éva-Sénécal CHUS
Centre de santé et des services sociaux-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

RÈGLES PARTICULIÈRES ENTRE LES MEMBRES DU PÔLE

Emprunt: 4 monographies maximum à la fois
Type de document, durée du prêt et renouvellement : selon les politiques de chaque établissement
Réservation : aucune
Période d'abonnement : 6 mois renouvelable

Engagement de l'emprunteur :

Je, soussigné(e), m'engage à respecter les règles internes de la bibliothèque prêteuse.
(Voir les politiques détaillées à la page web du Pôle universitaire). Je comprends qu'un manquement aux règlements peut entraîner la suspension de la carte d'abonné et que des informations sur mon dossier de prêts peuvent être transmises aux bibliothèques partenaires.

Signature de l'utilisateur ou de l'utilisatrice

Date :

Signature du ou de la responsable de la bibliothèque

Nom :

Titre :

Date :



Authorization
To request borrowing privileges from a
***Pôle universitaire de Sherbrooke* member library**

Identification	
Name:	
Address:	
City:	Postal code:
Phone number:	
E-mail:	

- Home institution : Université de Sherbrooke Bishop's University
 Cégep de Sherbrooke Séminaire de Sherbrooke
 Bibliothèque Éva-Sénécal CHUS
 Health and Social Services Centre- University Institute of Geriatrics of Sherbrooke

RULES SPECIFIC TO MEMBER LIBRARIES OF THE PÔLE

Items borrowed : to a maximum of four (4) monographs
Type of documents to be lent, Loan period and renewals : according to the lending library's policy
Reserves : none
Membership period: 6 months, renewable

<p><u>Borrower agreement :</u> I agree to respect the policies of the lending library (please refer to the detailed policies outlined on the Pôle's website).). I understand that failure to comply with the rules of the institution may result in suspension of the borrower's card and that personal information contained in my library patron record may be shared among member libraries.</p>
--

Borrower's signature

Date :

Library administrator

Name :

Title :

Date :